

Information sur le programme de bourses pour les enfants de diplômés de l'ÉTS

Objectif

Encourager les enfants des diplômés de l'ÉTS à poursuivre leurs études à temps plein au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat à l'École.

Critères d'admissibilité

- Être l'enfant d'un(e) diplômé(e) de l'ÉTS;
- Être inscrit à temps plein dans un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat à l'ÉTS;
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Le programme est non rétroactif et le montant crédité est non remboursable. Pour bénéficier de l'aide financière pour un trimestre donné, la demande doit être déposée (incluant le formulaire et le document requis) au plus tard avant la production de la facture finale du trimestre.

Montant

Maximum de 3 000 \$ (300 \$ par session, maximum de 10 sessions) au baccalauréat ou au doctorat, et maximum de 1 800 \$ (300 \$ par session, maximum de 6 sessions) à la maîtrise. Le tout est versé sous forme de crédit au compte de l'étudiant(e) à l'ÉTS.

Procédure

1. Remplir et retourner le [formulaire de demande](#).
2. Faire parvenir au Fonds de développement de l'ÉTS le certificat de naissance du Directeur de l'état civil du Québec (ou équivalent) indiquant le nom des parents ou une preuve d'adoption de l'enfant (ce document vous sera remis après traitement).
3. Le Fonds de développement de l'ÉTS vérifie l'admissibilité du demandeur. Si acceptée, le FDÉTS la demande est transmise au Service des finances de l'ÉTS qui, une fois celle-ci traitée, ajoutera le crédit de 300 \$ pour chaque session admissible.
4. Le FDÉTS communique à l'étudiant(e) la réponse d'accessibilité à la bourse. N.B. Si l'étudiant s'inscrit dans un nouveau programme admissible, il doit refaire une demande en utilisant le formulaire de demande.

Pour plus de renseignements

Communiquez avec le FDÉTS au 514 396-8990 ou à fdets@etsmtl.ca.